

3-14 ans



Programme CENTRE DE LOISIRS

2023

MEUNG-SUR-LOIRE





Pour cette nouvelle année qui commence, l'équipe du Centre de Loisirs espère vous retrouver en forme car de notre côté, les idées fusent !

Nous vous proposons une année 2023 riche en animations.

Tout d'abord, un séjour à la montagne... Respirer l'air pur, mais surtout découvrir le chien de traîneau, le ski, la sculpture sur glace et de nombreuses autres activités.

Tout au long de l'année, les animateurs accueilleront vos chers petits, avec dynamisme et enthousiasme, notamment lors de l'incontournable veillée d'Halloween, au cours de laquelle les animateurs deviennent d'étranges créatures et le centre prend des allures de manoir hanté.

Nous vous proposons également un séjour pour les petits maternels... Pour l'été 2023, que leurs âmes de campeur se révèlent !

Nous aurons tout au long de cette année qui s'ouvre à cœur d'accompagner vos enfants avec attention, bonne humeur et bienveillance.

**Que cette année vous apporte douceur et réconfort.
L'équipe du Centre de Loisirs vous promet une année créative !**

SOMMAIRE

Page 2	Édito
Page 3	Programme des petites vacances Séjour au ski
Page 4 et 5	Programme été (juillet) Séjours été
Page 6	Programme été (août)
Page 7	Les mercredis
Page 8	Le local Jeunes « Les A.M.IS »
Page 9	Fiche d'inscription 2023
Page 10	Fiche sanitaire de liaison
Page 11	Règlement intérieur du Centre de Loisirs sans hébergement
Page 12	Dates d'inscriptions et contacts





Séjour Ski

Les p'tits montagnards

Du 12 au 19 février

Viens découvrir les plaisirs de la montagne lors de ce super séjour. Tu auras la chance de faire du ski encadré par les moniteurs ESF, tu feras une balade en chien de traîneau, tu iras à la patinoire et tu feras de la sculpture sur glace. Tu seras hébergé au Chalet du Brudou où tous les soirs des veillées enflammées te seront proposées.

COMPLET



Vacances d'hiver

Où est passée la Reine du froid ?

Du 13 au 24 février

Venez aider toute l'équipe du Pôle Nord-Meung à rétablir la vérité sur ce qui est arrivé à la Reine du froid et comprendre où elle se cache.



Vacances de printemps

POKEMON attrapez-les tous !

Du 17 au 28 avril

Devenez de vrais dresseurs de Pokemon. Trouvez-les, faites-les évoluer et prenez soin d'eux pour le grand jour ! Deux semaines où dresseurs, éleveurs et soigneurs de Pokemon seront présents pour le plaisir de tous.

Vacances d'automne

Bave de crapaud et Œil de corbeau !

Du 21 octobre au 6 novembre

Retrouvez tous les animateurs ensorcelés par le pouvoir de la vieille Carabistouille qui est venue semer la zizanie au Centre de Loisirs. Accrochez-vous, rien ne va plus.





Juillet



Les mille et une nuits !

Du 17 au 21 juillet

Entre danse orientale, cuisine, activités manuelles et sports en tous genres, vous trouverez à coup sûr de quoi occuper votre semaine de la meilleure des manières.



Koh Meunta

Du 24 au 28 juillet

Cette semaine se déroulera sous le signe du défi et de la cohésion. Vous fabriquerez votre totem et tout ce qui pourra rallier votre équipe afin de participer à la grande finale organisée par les animateurs en fin de semaine.

Bienvenue au Far West

Du 10 au 13 juillet

WANTED !

Saurez-vous aider le shérif à retrouver le voleur qui s'est emparé du butin du saloon ?

Pour fêter cela, venez danser la country lors d'une fête endiablée.





Nature et sac à dos

Du 10 au 13 juillet

Rendez-vous au Domaine du Grand Liot à Langon pour une semaine sous le signe du partage et de la découverte.

Grandes chasses au trésor, pêche, découverte des animaux, veillées cinéma de plein air et feux de camp.

De quoi ravir tous les enfants !

6 / 14 ans – 24 places – Tarif : 136€



Tous en selle !

Du 17 au 21 juillet

C'est au Centre Equestre de Langon que tu auras la chance de participer à ce super séjour. Voltige, soins aux poneys, balade et leçons en carrière seront au programme de cette belle semaine.

Tu dormiras sous tente au Domaine du Grand Liot et tu auras la chance de te faire servir les repas par les propriétaires.

6 / 14 ans – 24 places – Tarif : 170€



Séjours ÉTÉ

Rendez-vous à la ferme !

Du 10 au 13 juillet



C'est au Domaine du Grand Liot à Langon que tu pourras faire ta première mini-colo. Hébergé(e) dans de belles chambres, tu dormiras avec tes copains et mangeras les bons plats préparés par nos hôtes. Au programme : rencontre avec la mini ferme et nourrissage des animaux, découverte du milieu naturel du domaine, chasse au trésor et super veillées !

3 / 6 ans – 16 places – Tarif : 136€



La multi' funky

Du 24 au 28 juillet pour les 6-14 ans

Une semaine sous le signe du sport et du fun.

Au programme : piscine, activité cirque, shooter challenge et bubble game. Tu dormiras sous tente au camping de Beaugency et prépareras tes repas avec les animateurs et les copains.

6 / 14 ans – 24 places – Tarif : 170€





Bonjour peuple Australien

Du 7 au 11 août

Montez à bord du Kangooexpress pour partir à la découverte de l'Australie et de ses mystères. Boomerang, cricket, koalas et aborigènes seront au rendez-vous pour animer votre semaine.



Le Zoo de Meung-sur-Loire

Du 16 au 18 août

D'étranges animaux se sont perdus dans la ville, sauras-tu les retrouver ? Avec l'aide des copains, aide les animateurs du Centre à remettre de l'ordre dans la ville afin que les animaux retrouvent le chemin de leur maison.



fermé le 14 août



Fiesta Party

Du 31 juillet au 4 août

Avec l'aide de tous les enfants, viens préparer un spectacle, une danse, un numéro de magie, un one man show, une chanson et ainsi passer une super semaine pour la grande représentation du vendredi !



La semaine à l'envers

Du 21 au 25 août 2023

Le jour devient la nuit, les animateurs débloquent et les enfants doivent remettre de l'ordre dans tout cela. Unissez-vous pour réaligner les planètes et enfin retrouver le calme du Centre de Loisirs.





Les Mercredis

Le Centre fonctionne en
journée continue de 9h00 à 17h00.
Aucun départ ne sera possible durant
le temps de présence de votre enfant
(sauf raison médicale).
L'accueil du matin s'effectue entre 9h et 10h.
L'accueil de l'après-midi s'effectue à 14h.



Les réservations se font sur le portail famille, au trimestre.
Pour plus d'informations, rendez-vous en page 11 ou sur le site internet de la Ville
www.meung-sur-loire.com

Les activités sont diverses,
les animateurs prennent
en compte les besoins des enfants et
respectent leur rythme.
L'équipe d'animation rend l'enfant acteur
de ses temps de loisirs en étant à l'écoute
des ses demandes.

Age des enfants :
3 à 14 ans (ou enfants scolarisés)

LOCAL JEUNES « Les A.M.I.S » A PARTIR DE LA 6^{ème}

Le local jeunes « Les A.M.I.S »
accueille les jeunes Magdunois à partir de la 6^{ème} et jusqu'à 17 ans.

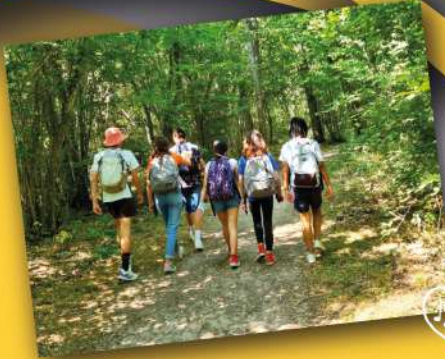
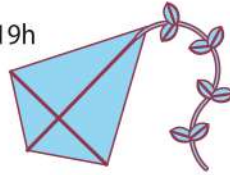
LES HORAIRES

En période scolaire :

- Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 16h à 19h
- Mercredi de 13h30 à 19h

En période de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 10h à 18h.



LE PROGRAMME :

Le programme est élaboré avec les jeunes afin de favoriser leur implication et de les rendre acteurs de leur temps de loisirs.

Les mercredis : différents ateliers sont proposés : atelier cirque, tournois divers (ping-pong, pétanque, Molky ...), aide aux devoirs ...

Les vacances scolaires : pendant les vacances, en plus de l'accès au local et des activités variées proposées (sorties, activités manuelles, jeux ...), le local propose des packs sur plusieurs jours avec des thèmes différents : sports, frissons, montage vidéo ...

COTISATION ANNUELLE : 15 EUROS*

Les inscriptions se font auprès du Pôle famille en Mairie.



Local « Les A.M.I.S »

34 rue de Blois - 45130 Meung-sur-Loire

02 38 45 33 52 ou 06 08 64 25 21

localjeunes@meung-sur-loire.com



FICHE D'INSCRIPTION 2023



L'enfant

Nom et prénom.....
Date de naissance.....
Adresse.....
Classe.....
École.....

Personne(s) titulaire(s) de l'autorité parentale

☐ Marié(e) ☐ PACS ☐ Union Libre ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ou séparé(e) ☐ Célibataire

Nom et prénom du père.....
Adresse.....
CP.....Ville.....
Adresse mail.....
Téléphone domicile.....
Portable père.....
Tél. travail du père.....
Nom de l'employeur.....

Nom et prénom de la mère.....
Adresse.....
CP.....Ville.....
Adresse mail.....
Téléphone domicile.....
Portable mère.....
Tél. travail du père.....
Nom de l'employeur.....

Numéro d'allocataire C.A.F. du Loiret :.....
(Joindre un justificatif C.A.F.)
Assurance (compagnie d'assurance) :.....

Quotient familial de la C.A.F. du Loiret :.....
N° contrat d'assurance :.....

Autorisation

- J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités
- J'autorise mon enfant à partir seul(e) du Centre de Loisirs
- J'autorise le Centre de Loisirs à utiliser des photos de mon enfant pour alimenter le site internet de la structure, et réseaux sociaux de la Ville ainsi que les journaux locaux
- J'autorise mon enfant à être transporté par les animateurs le cas échéant

☐ Oui ☐ Non
☐ Oui ☐ Non
☐ Oui ☐ Non
☐ Oui ☐ Non

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant

Nom et prénom.....
Lien avec l'enfant.....
Tél. domicile.....
Tél. portable.....
Personne à contacter en cas d'urgence ☐ Oui ☐ Non

Nom et prénom.....
Lien avec l'enfant.....
Tél. domicile.....
Tél. portable.....
Personne à contacter en cas d'urgence ☐ Oui ☐ Non

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom.....
Tél. domicile.....

Lien avec l'enfant.....
Tél. portable.....

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement (p.11)
et en accepter les termes dans leur intégralité.

Signature du (des) parent(s)
« Lu et approuvé » :





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par le Centre de Loisirs. Elle évite de vous démunir du carnet de santé de votre enfant.

Nom et prénom de l'enfant.....

Vaccinations (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq				BCG	

Si le mineur n'a pas les vaccinations obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. Attention, le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Renseignements concernant le mineur

• **Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

• **L'enfant a-t-il déjà eu les allergies suivantes ?**

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication, le signaler).

Asthme ☐ Oui ☐ Non..... Alimentaires ☐ Oui ☐ Non.....

Médicamenteuses ☐ Oui ☐ Non..... Autres (animaux, plantes, pollen) ☐ Oui ☐ Non.....

• **Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier** qui nécessite la transmission d'informations médicales, des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ? ☐ Oui ☐ Non

• **L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?**

Varicelle ☐ Oui ☐ Non

Coqueluche ☐ Oui ☐ Non

Oreillons ☐ Oui ☐ Non

Rubéole ☐ Oui ☐ Non

Angine ☐ Oui ☐ Non

Otite ☐ Oui ☐ Non

Rhumatisme articulaire aigu ☐ Oui ☐ Non

Scarlatine ☐ Oui ☐ Non

Rougeole ☐ Oui ☐ Non

Recommandations utiles des parents

Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne :

Responsable du mineur

Nom et prénom

Tél. domicile

Tél. portable

Tél. travail.....

N° Séc. Sociale dont dépend l'enfant (obligatoire).....

Nom et tél. du médecin traitant (facultatif).....

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Date et signature
du responsable légal :



Règlement intérieur du Centre de Loisirs sans hébergement

Le Centre de Loisirs, dans le cadre des orientations définies par son projet pédagogique, propose aux enfants magdunois un programme d'activités diversifiées et adaptées à chaque tranche d'âge (de 3 à 14 ans).

Les moyens, l'organisation et les objectifs intègrent les valeurs éducatives de la Ville de Meung-sur-Loire.

Le présent règlement intérieur a pour objectif de fixer les modalités d'accueil et de fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement.

Organisation du service

Le Centre de Loisirs est géré par la Mairie de Meung-sur-Loire. La direction du Centre est confiée à Mélissa Martinez (02 38 44 28 73) clsh-meung@meung-sur-loire.com.

L'équipe d'animation est composée conformément à la réglementation Jeunesse et Sport.

Conditions d'admission

L'accueil est réservé aux enfants magdunois.

Le CLSH pourra accueillir à partir du 1^{er} septembre, les enfants ayant 3 ans au 31 décembre de l'année en cours, à la condition expresse qu'ils soient scolarisés (donc à jour des vaccinations obligatoires) et propres. La fréquentation du Centre de Loisirs est soumise à une inscription préalable sur le portail famille. (<https://portail4.aiga.fr/index.php?client=10161>)

Lors de l'inscription, les parents doivent fournir la fiche d'inscription et la fiche sanitaire qui sera valable pour l'année civile.

Inscription / Modification / Annulation

Pour être accueilli au Centre de Loisirs, l'enfant doit IMPÉRATIVEMENT avoir été inscrit et les jours de présence avoir été réservés au préalable sur le « PORTAIL FAMILLE » accessible via le site de la Ville.

Rendez-vous sur la page d'accueil de la Mairie <http://meung-sur-loire.com> « Mon quotidien » puis « Enfance Jeunesse » cliquez sur « PORTAIL FAMILLE »

Ou via l'adresse du portail famille <https://portail4.aiga.fr>

Les familles doivent s'assurer d'avoir un compte actif sur le portail famille. Une fois ce compte créé, les réservations s'effectuent de la manière suivante :

◆ Concernant les mercredis : les réservations s'effectuent au trimestre, sans possibilité de modification ou d'annulation après la date butoir définie par le service et qui sera communiquée par courriel.

◆ Concernant les vacances scolaires les réservations sont prises à la semaine, sans possibilité de modification ou d'annulation après la date butoir définie par le service et qui sera communiquée par courriel.

◆ Concernant les inscriptions pour les séjours, il est exigé la présence physique d'une personne ayant un lien de parenté avec l'enfant. Par principe d'égalité, il est demandé aux familles de bien vouloir respecter l'ordre d'arrivée de chacun et de conserver leur position dans la file d'attente.

Période d'ouverture

Le Centre de Loisirs est ouvert du lundi au vendredi durant vacances scolaires ainsi que tous les mercredis pendant les périodes scolaires.

Pendant les vacances et les mercredis, le Centre de Loisirs fonctionne :

- ◆ en journée
- ◆ en demi-journée sans repas
- ◆ en demi-journée avec repas

Le Centre fonctionne en journée continue de 9h00 à 17h00.

Aucun départ ne sera toléré durant le temps d'accueil de votre enfant (sauf raison médicale).

L'accueil du matin s'effectue entre 9h et 10h.

L'accueil de l'après-midi s'effectue à 14h.

Le Centre de Loisirs est fermé lors des ponts et des jours fériés,

la dernière semaine d'août et durant les vacances de Noël.

Dans le cadre du plan Vigipirate, l'ensemble des accès du Centre de Loisirs sont fermés entre 10h et 17h.

Garderie

Pendant les mercredis et les vacances, un système de garderie est mis en place de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30. Le tarif est défini par délibération du Conseil municipal.

Retard

Les familles sont tenues de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du Centre de Loisirs, notamment de ne pas arriver avant 7h30 et de ne pas reprendre leur enfant après 18h30. En cas de retard exceptionnel, les représentants légaux doivent prévenir le Centre de Loisirs. Tout retard sera enregistré.

En cas de retards répétés des familles le soir, la procédure suivante sera appliquée :

◆ Courrier d'avertissement après trois retards non justifiés et application d'une pénalité de retard dont le tarif est défini par délibération du Conseil municipal ;

◆ En cas de récidive, les enfants pourront ne plus être acceptés ;

◆ En cas de retard important et sans nouvelle des représentants légaux, après la fermeture du centre, les animateurs sont dans l'obligation de faire appel à la Gendarmerie pour la prise en charge de l'enfant.

Tarifs

Les tarifs du Centre de Loisirs sont élaborés en collaboration avec la C.A.F. du Loiret et fixés par délibération du Conseil Municipal. Ils sont actualisés annuellement avant chaque rentrée scolaire.

Le prix de la journée est calculé en fonction du quotient familial des familles et selon le barème de la C.A.F.

Lors de l'inscription, les familles doivent fournir un justificatif de quotient familial calculé par la C.A.F. du Loiret, il définira le prix de la journée. Dans le cas contraire, le tarif maximal sera appliqué. Le quotient familial du mois en cours sera pris en compte. En cas de changement de situation, il pourra être revu en cours d'année, sur demande de la famille.

Pour les enfants des communes conventionnées, il convient de se référer à la convention existante. Toutes demandes d'inscriptions d'enfants de communes non conventionnées seront par principe refusées.

Pour les séjours, une majoration par jour et par enfant sera appliquée aux enfants de communes extérieures.

Pour tout renseignement sur les tarifs, il convient de contacter le pôle famille.

Facturation

La Commune de Meung-sur-Loire fonctionne actuellement en pré-facturation. Le paiement est mensuel, et doit s'effectuer à réception des factures auprès du Pôle famille.

Les modalités de facturation sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les 1 mois suivant son émission. Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation n'est possible.

Le paiement des séjours s'effectue lors de l'inscription. Il tiendra lieu de réservation. Il vous sera demandé la totalité du montant à l'inscription.

D'une manière générale, il ne sera pas accepté de réinscription d'enfant dès lors que la famille ne se sera pas acquittée de l'intégralité des sommes dues ou n'aura pas entamé de démarches auprès du C.C.A.S.

(02 38 46 69 20, ccas@meung-sur-loire.com)

Modalités de paiement

Les familles pourront effectuer le règlement par :

◆ Prélèvement automatique mensuel ;

◆ Paiement par carte bancaire (TIPI) ;

◆ Espèces ;

◆ Chèques vacances ou Ticket CESU.

Changement d'adresse, de domiciliation bancaire ou de situation familiale

La famille est tenue de signaler tout changement d'adresse de domiciliation bancaire ou de situation familiale au pôle Familiales.

Absences

Les absences doivent être signalées par courriel au pôle famille et/ou au Centre de Loisirs. Les remboursements pour cause de maladie seront traités par le pôle famille sur présentation d'un certificat médical. Ces demandes de remboursement devront s'effectuer dans un délai d'un mois à compter de l'absence.

Les voyages, sorties scolaires et les classes de découvertes seront également remboursés aux mêmes périodes et dans les mêmes conditions.

Santé / PAL / Allergie

Les enfants ayant un PAL doivent absolument le signaler au Centre de Loisirs et fournir le document médical.

Cette demande sera étudiée en concertation avec le service restauration afin d'accepter ou de refuser la demande d'accueil de l'enfant au regard de l'importance du PAL.

Si l'enfant doit apporter son panier repas pour raison médicale, la famille assure alors la pleine responsabilité de la fourniture du repas et du conditionnement de celui-ci.

Sans instruction médicale avec justificatif, aucun régime alimentaire ne sera pris en compte par l'équipe d'animation et le service restauration.

Il est rappelé que l'équipe d'animation n'est pas habilitée à administrer des médicaments sans ordonnance.

Assurance / Responsabilité

Aucune assurance individuelle n'est souscrite par la Collectivité pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs. L'assurance de la mairie de Meung-sur-Loire ne couvre pas en cas de vol, détérioration ou perte de matériel apporté au Centre par les enfants. Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé aux parents de souscrire une assurance individuelle pour leur(s) enfant(s), type garantie extrascolaire, destinée à parer le cas échéant, les risques encourus à l'occasion des activités, les remboursements de la sécurité sociale et les autres assurances.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des échanges, vols, dégradations, pertes d'objets et de vêtements appartenant aux enfants.

Séjours

L'équipe de direction s'autorise à effectuer des modifications dans l'organisation des camps. Elle pourra notamment rapatrier les enfants en cas de problème.

Divers

Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités du Centre de Loisirs et marqués au nom de l'enfant. Les enfants doivent respecter le matériel collectif mis à disposition. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé. Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit au Centre de Loisirs. Toute attitude incorrecte, indécente ou susceptible de nuire au bon fonctionnement du service, sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi de l'enfant.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en tant que de besoin pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants et la bonne organisation du service.

Dates d'inscriptions 2023 :

Les inscriptions se font via le portail famille

Rendez-vous sur la page d'accueil de la mairie : **meung-sur-loire.com** rubrique : « Mairie »
puis « Enfance Jeunesse » puis cliquez sur « Portail Famille »



**Pour la période
du 1/02/2023 au 30/03/2023**

Jusqu'au 15/01/2023

**Pour la période
du 1/04/2023 au 7/07/2023**

Jusqu'au 15/03/2023

**Pour la période
du 1/09/2023 au 22/12/2023**

Jusqu'au 15/08/2023

* Possibilité de s'inscrire après ces dates
auprès du Centre de Loisirs,
si des places sont encore disponibles

**Vacances d'Hiver
Du 13 au 24/02/2023**

Jusqu'au 15/01/2023



**Vacances de Printemps
Du 17 au 28/04/2023**

Jusqu'au 19/03/2023



**Vacances d'Été
Du 10/07 au 25/08/2023**

Jusqu'au 28/05/23



**Vacances d'Automne
Du 21/10 au 6/11/2023**

Jusqu'au 24/09/23



Pour les séjours été*

Le samedi 13/05 de 9h à 11h
Salle du Conseil



Centre de Loisirs

34 rue de Blois
45130 MEUNG SUR LOIRE
02 38 44 28 73

clsh-meung@meung-sur-loire.com



Meung-sur-Loire



santé
famille
retraite
services

Pôle Famille

Services inscription et facturation
Mairie de MEUNG SUR LOIRE
02 38 46 94 74

portail-famille@meung-sur-loire.com